

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire** des membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Trois-Lacs, qui s'est tenue en visioconférence, le mardi 8 février 2022, à 19 h 30.

Les membres suivants sont présents :

- M^{mes} Maxym Bédard, représentante de la communauté
Édith Chouinard, représentante du personnel professionnel non enseignant
Nancy-Ann Dorais, représentante du personnel de soutien
Mélanie Jordan, représentante du district 3
Sylvie Lalonde, représentante du personnel d'encadrement
Jessie Therrien, représentante de la communauté
Audrey Trecasse, vice-présidente et représentante du district 2
- MM. Martin Brunet, représentant du personnel enseignant
Pascal Desjardins, président et représentant du district 4
Robert Kiricsi, représentant de la communauté (dép. 21 h 22)
Charles Moisan, représentant du district 5
Patrice Perreault, représentant des directions d'établissement
Francys Robidoux, représentant du personnel d'encadrement sans droit de vote
Tommy Thibault, représentant du district 1
Olivier Van Neste, représentant de la communauté

Sont également présents :

- M^{mes} Marie-Claude Barrette, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Chantal Beausoleil, directrice générale
Lyne Ménard, directrice générale adjointe

Invité :

- M. Benoit Brosseau, directeur du Service des technologies de l'information (arr. 20 h)

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 FÉVRIER 2022
3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi
4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. POINTS DE DÉCISION
 - 5.1 Nomination d'un membre au conseil d'administration
 - 5.2 Réfection du parement extérieur – école Brind'Amour
 - 5.3 Diverses interventions en maçonnerie – école Saint-Michel
 - 5.4 Partage de l'évaluation uniformisée et adoption du taux des neutres – 2022-2023
 - 5.5 Servitude en faveur d'Énergir – campus de la Cité-des-Jeunes
 - 5.6 Entente pour une école à vocation régionale
 - 5.7 Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles – adoption
6. POINTS DE DISCUSSION
 - 6.1 Reddition de comptes – Service des ressources matérielles et des bâtiments communautaires
 - 6.2 Reddition de comptes – Services éducatifs aux jeunes
 - 6.3 Reddition de comptes – Service des technologies de l'information
 - 6.4 Comités de révision
7. POINTS D'INFORMATION
 - 7.1 Présentation du Service des technologies de l'information
 - 7.2 Présentation du Service des ressources humaines et de l'organisation scolaire
8. CORRESPONDANCE
9. QUESTIONS DIVERSES
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL

Une minute de silence est observée à la mémoire de M^{me} Isis Bourgault, éducatrice au service de garde à l'école Auclair.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Pascal Desjardins, ayant constaté le quorum et après avoir vérifié la légalité de l'assemblée, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 FÉVRIER 2022

CA 22-02-52

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jessie Therrien, **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mardi 8 février 2022, tel qu'il a été présenté.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

3.1 ADOPTION

CA 22-02-53

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Audrey Trecasse **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021.

3.2 SUIVI

Relativement à une question soulevée à la dernière séance, M^{me} Chantal Beausoleil énonce que l'écart entre les demandes de financement auprès du ministère de l'Éducation du Québec et le montant obtenu s'explique, entre autres, par les hausses importantes des coûts de construction à chaque année.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée.

5. POINTS DE DÉCISION

5.1 NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 22-02-54

CONSIDÉRANT la démission du membre du conseil d'administration issu de la communauté dans la catégorie milieu communautaire, sportif ou culturel;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de ce membre était d'une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir ce poste pour la durée non-écoulée du mandat;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été effectué à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Van Neste **ET RÉSOLU** à l'unanimité de nommer M^{me} France Pomminville, membre du conseil d'administration issu de la communauté dans la catégorie milieu communautaire, sportif ou culturel.

5.2 RÉFECTION DU PAREMENT EXTÉRIEUR – ÉCOLE BRIND'AMOUR

CA 22-02-55

CONSIDÉRANT le besoin de réfection du parement extérieur à l'école Brind'Amour;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° 21-025 concernant la réfection du parement extérieur à l'école Brind'Amour;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de la firme JFLA – Jean François Lavoie Architecte;

CONSIDÉRANT que Groupe ERM inc. est le plus bas soumissionnaire conforme avec une offre de 884 000 \$ plus les taxes applicables, c'est-à-dire 1 016 379 \$;

CONSIDÉRANT que le montant nécessaire est disponible dans le cadre de la *sous-mesure 50553 – Vices de construction – Litige du Plan québécois des infrastructures 2018-2028* du ministère de l'Éducation du Québec, et que le montant d'aide financière réservé par ledit ministère pour la réalisation de ce projet est de 1 410 000 \$;

CONSIDÉRANT que le début des travaux est prévu le 1^{er} mai 2022, et que les travaux devront être achevés au plus tard le 16 août 2022;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Van Neste **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

- d'adjuger le contrat et d'émettre un bon de commande d'une somme de 884 000 \$ plus les taxes applicables, c'est-à-dire 1 016 379 \$, à Groupe ERM inc. plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel d'offres public n° 21-025 concernant la réfection du parement extérieur à l'école Brind'Amour;
- d'autoriser la direction du Service des ressources matérielles et des bâtiments communautaires à signer le bon de commande ainsi que tout document devant donner effet aux présentes.

5.3 DIVERSES INTERVENTIONS EN MAÇONNERIE – ÉCOLE SAINT-MICHEL

CA 22-02-56

CONSIDÉRANT les diverses interventions nécessaires en maçonnerie à l'école Saint-Michel;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° 21-030 concernant les diverses interventions en maçonnerie à l'école Saint-Michel;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de la firme Ruccolo + Faubert Architectes inc.;

CONSIDÉRANT que S.A. Construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme avec une offre de 526 905,00 \$ plus les taxes applicables, c'est-à-dire 605 809,02 \$;

CONSIDÉRANT que le montant nécessaire est disponible dans le cadre de la *sous-mesure 50621 – Résorption du déficit de maintien des bâtiments 2019-2020* du ministère de l'Éducation du Québec, et que le montant d'aide financière réservé par ledit ministère pour la réalisation de ce projet est de 1 040 000 \$;

CONSIDÉRANT que le début des travaux est prévu le 2 mai 2022, et que les travaux devront être achevés au plus tard le 26 août 2022;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Audrey Trecasse **ET RÉSOLU** à l'unanimité:

- d'adjuger le contrat et d'émettre un bon de commande d'une somme de 526 905,00 \$ plus les taxes applicables, c'est-à-dire 605 809,02 \$, à S.A. Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel d'offres public n° 21-030 concernant diverses interventions nécessaires en maçonnerie à l'école Saint-Michel;
- d'autoriser la direction du Service des ressources matérielles et des bâtiments communautaires à signer le bon de commande ainsi que tout document devant donner effet aux présentes.

5.4 PARTAGE DE L'ÉVALUATION UNIFORMISÉE ET ADOPTION DU TAUX DES NEUTRES – 2022-2023

CA 22-02-57

CONSIDÉRANT qu'au 30 septembre 2021, le Centre de services scolaire des Trois-Lacs et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson avaient respectivement, dans leurs écoles, 18 062 élèves et 5 888 élèves provenant de leur territoire commun, et que la proportion de l'évaluation uniformisée s'établit conséquemment à 75,4 % pour le Centre de services scolaire des Trois-Lacs et à 24,6 % pour la Commission scolaire Lester B.-Pearson;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jessie Therrien **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'approuver, pour l'année 2022-2023, le partage suivant de l'évaluation uniformisée des neutres :

- 75,4 % Centre de services scolaire des Trois-Lacs
- 24,6 % Commission scolaire Lester-B.-Pearson.

5.5 SERVITUDE EN FAVEUR D'ÉNERGIR – CAMPUS DE LA CITÉ-DES-JEUNES

CA 22-02-58

CONSIDÉRANT la modification apportée au réseau de gaz naturel sur le campus de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'une servitude en faveur d'Énergir doit être établie à cette fin;

CONSIDÉRANT que cette servitude, formée de deux parcelles de terrain, aurait une superficie approximative de 222 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que ladite servitude vise l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 5 238 983 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, dont le Centre de services des Trois-Lacs (ci-après « **CSSTL** ») est propriétaire;

CONSIDÉRANT que le tout est tel que décrit à la description technique préparée par M^{me} Valérie Tétreault, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 4237 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que pour consentir un démembrement du droit de propriété, le CSSTL doit demander une autorisation ministérielle (art. 272, *Loi sur l'instruction publique*);

CONSIDÉRANT que les frais relatifs à l'acte notarié seront assumés par Énergir;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par M. Tommy Thibault **ET RÉSOLU** à l'unanimité de :

- consentir, sous réserve de l'autorisation ministérielle, une servitude en faveur d'Énergir, d'une superficie approximative de 222 mètres carrés sur le lot numéro 5 238 983 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, pour la modification apportée au réseau de gaz naturel sur le campus de la Cité-des-Jeunes;
- déposer une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour l'établissement de ladite servitude;
- autoriser la directrice générale à poser toute action et à signer tous les documents devant donner effet aux présentes, dont l'option de servitude et l'acte de servitude.

5.6 ENTENTE POUR UNE ÉCOLE À VOCATION RÉGIONALE

CA 22-02-59

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468 de la *Loi sur l'instruction publique*, le ministre de l'Éducation (ci-après « **Ministre** ») peut établir une école à vocation régionale ou nationale sous la compétence d'un ou de plusieurs centres de services scolaires, après entente avec chaque centre de services scolaire concerné;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre établit une entente offrant un service régional ou suprarégional de scolarisation à l'école Brenda-Milner située sur le territoire du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT QUE des élèves du Centre de services scolaire des Trois-Lacs (ci-après « **CSSTL** ») bénéficient actuellement des services offerts à l'école mentionnée en raison de leurs conditions qui nécessitent des soins spécialisés;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des élèves de conclure une entente avec le ministère de l'Éducation du Québec et d'autres centres de services scolaires afin que ces services demeurent accessibles à la clientèle du CSSTL;

CONSIDÉRANT QUE pour l'atteinte de cet objectif le CSSTL doit être partie à l'entente visant l'établissement d'une école à vocation régionale ou nationale qui devra être signée;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est à durée indéterminée;

IL EST PROPOSÉ par M. Robert Kiricsi **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à signer une entente avec le ministère de l'Éducation du Québec et d'autres centres de services scolaires pour l'établissement, à l'école Brenda-Milner située sur le territoire du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, d'une offre de service régional ou suprarégional de scolarisation pour assurer des soins spécialisés à la clientèle du Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

5.7 ACTES D'ÉTABLISSEMENT ET PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES – ADOPTION

CA 22-02-60

CONSIDÉRANT le processus de consultation auprès des établissements touchés par une modification;

CONSIDÉRANT la consultation auprès du comité de parents;

CONSIDÉRANT la consultation des villes et des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Jordan **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'accepter les actes d'établissement et le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Trois-Lacs pour l'année 2022-2023.

6. POINTS DE DISCUSSION

6.1 REDDITION DE COMPTES – SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

M^{me} Chantal Beausoleil présente l'évolution des différents projets des mesures 50621 – Maintien des bâtiments et 50622 – Résorption du déficit de maintien des bâtiments pour les années 2020-2021 et 2021-2022.

6.2 REDDITION DE COMPTES – SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

M^{me} Lyne Ménard présente des données statistiques liées à certains objectifs et orientations du plan d'engagement vers la réussite et relatif aux services éducatifs et à la formation générale aux jeunes.

6.3 REDDITION DE COMPTES – SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

M. Benoit Brosseau présente différents indicateurs de performance pour le Service des technologies de l'information.

6.4 COMITÉS DE RÉVISION

Dans le cadre du processus de traitement de plaintes ou de situations problématiques formulées par les élèves ou les parents du centre de services scolaire, M^{me} Marie-Claude Barrette sollicite la participation

de membres du conseil d'administration pour la tenue des comités de révision.

Ces comités sont composés de trois membres, dont un administrateur, et leur rôle est de formuler ses recommandations au conseil d'administration.

Les membres intéressés sont recensés. Lors de la formation d'un comité, ceux-ci seront retenus suivant leurs disponibilités.

6.5 DIVULGATION DU NOMBRE DE CAS DE COVID-19

M. Pascal Desjardins indique que plusieurs parents se demandent combien d'élèves sont atteints de la Covid-19 dans les écoles. Il souhaite savoir s'il serait opportun que le centre de services scolaire publie ces données.

Après discussion, il est maintenu que les cas d'élèves déclarés positifs ne soient pas publiés. D'une part, il est souhaité qu'on s'en tienne aux directives de la santé publique et du ministère de l'Éducation du Québec à ce sujet, d'autre part, il est difficile d'obtenir des données complètes comme la déclaration provient des parents.

7. POINTS D'INFORMATION

7.1 PRÉSENTATION DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

M. Benoit Brosseau présente aux membres du conseil d'administration l'équipe, les technologies, la mission et le support offert par ce service dont il est le directeur.

7.2 PRÉSENTATION DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

M^{me} Sylvie Lalonde, à l'aide d'une présentation, informe les membres du conseil d'administration sur l'équipe, les rôles et la nature des dossiers chapeautés par le Service des ressources humaines et de l'organisation scolaire.

8. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance traitée.

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1 RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS

M. Pascal Desjardins informe que l'étude du *Règlement de délégation de pouvoirs du Centre de services scolaire des Trois-Lacs* se poursuivra lors des prochaines rencontres du comité de gouvernance et d'éthique prévues les 29 mars et 5 avril. Il rappelle que, comme la dernière fois, tous les membres du conseil d'administration sont invités à celles-ci. Le lieu des rencontres est à déterminer.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA 22-02-61

IL EST PROPOSÉ par M. Patrice Perreault **ET RÉSOLU** à l'unanimité de lever la séance à 21 h 55.

Audrey Trecasse, présidente intérimaire

Marie-Claude Barrette, secrétaire générale



